

Objet : Halle Olympique – Tarifs complémentaires à la délibération n° 51 du 26 juin 2025 – Tarifs Buvette

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 2 du Conseil Communautaire du 1^{er} février 2024 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité entre deux délibérations de fixer ou réajuster certains tarifs des droits prévus au profit de la Communauté d'Agglomération Arlysère qui n'ont pas de caractère fiscal,

Vu la délibération n° 51 du 26 juin 2025 fixant les tarifs de la Halle Olympique à compter du 1^{er} septembre 2025 et notamment les tarifs de la buvette,

Considérant l'événement Salon Maison et Jardin qui aura lieu du 27 au 29 mars 2026 à la Halle Olympique,

Considérant la nécessité de modifier cette délibération,

Décide

Article 1 : Il est proposé de créer les tarifs suivants :

- Croque-monsieur = 5 €
- Tartine = 6.50 €
- Formule gourmande = 11,50 €
- Formule croc zen = 10 €

Article 2 : La présente décision sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 20 mars 2026

Franck LOMBARD

Président

